

*Article 29 du Règlement*

**M. Manly:** Le gouvernement terre-neuvien a participé aux consultations, afin de trouver une solution au problème. Il était au courant de la surpêche pratiquée par les Français et du danger qu'elle représentait pour les stocks. Il savait que des mesures s'imposaient et il a donc participé à la consultation. Mais il n'approuvait pas la façon dont le gouvernement fédéral entendait aborder la question.

Comme mon chef de parti l'a souligné, le premier ministre Peckford a envoyé une lettre au premier ministre (M. Mulroney) en décembre pour lui dire très clairement que son gouvernement ne voulait pas que le gouvernement fédéral alloue d'autres zones et d'autres stocks au large de la côte de Terre-Neuve dans l'espoir de parvenir à une entente sur la question. Il l'a dit très clairement. Comme ce gouvernement avait pris cette position énergique, le gouvernement fédéral a décidé que la seule façon de parvenir à un accord avec la France était de tirer un trait sur les consultations avec Terre-Neuve.

Les autres provinces de l'Atlantique ont aussi été laissées de côté. Pas étonnant que des premiers ministres conservateurs sortent des rangs. Nous savons que les Canadiens sont généralement assez fidèles à leur parti. Il n'est pas facile à des premiers ministres d'un parti de se déclarer publiquement en désaccord avec leurs homologues fédéraux. Toutefois, dans ce cas précis, ils n'avaient pas le choix. En dépit de ce que le premier ministre a dit une fois, ils n'avaient pas le choix s'ils voulaient rester loyaux à leur propre population et à leur province.

• (2120)

C'est le premier ministre de la Nouvelle-Écosse qui déclare que cette entente dont le ministre fédéral des Pêches et des Océans (M. Siddon) pense tant de bien va coûter dans les 200 millions de dollars aux provinces atlantiques. Il est flagrant que l'on a trahi tout le principe des rapports fédéraux-provinciaux et ces cinq provinces en particulier. Enfin, c'est une trahison des pêcheries de l'Atlantique. Le premier ministre Peckford a parlé de l'importance de ces pêcheries pour Terre-Neuve. Permettez-moi de vous lire un passage d'un exposé qu'il a fait l'an dernier:

Sur le plateau continental est de Terre-Neuve, dans les eaux froides de l'Atlantique, prospère l'une des ressources marines les plus riches du monde. Les stocks de morue sont concentrés dans une zone géographique longue et étroite qui s'étend sur 1 000 milles au large des côtes nord et est de Terre-Neuve et du Labrador. Depuis quatre siècles, c'est cette ressource qui a contribué au peuplement et au développement constant de la plus grande partie de notre province. Aujourd'hui, c'est toujours notre plus importante ressource économique et la base de notre industrie de la pêche.

Depuis que Terre-Neuve est entrée dans la Confédération en 1949, et depuis que notre zone de pêche a été portée à 200 milles en 1977, la morue est devenue une ressource canadienne. Nous souhaiterions que tous les Canadiens comprennent l'importance de cette morue pour l'industrie de la pêche et pour notre économie nationale.

Malheureusement, le gouvernement ne comprend pas l'importance de cette morue et de l'industrie de la pêche pour Terre-Neuve et pour l'économie nationale. Avec la prolifération des chalutiers-usines congélateurs dans les années 50, de plus en plus de navires étrangers sont venus exploiter une ressource qui alimentait essentiellement Terre-Neuve jusque là. Les prises des pêcheurs terre-neuviens sont donc tombées de 160 000 tonnes en 1959 à 34 000 tonnes seulement en 1974. La mise en place de la limite des 200 milles a permis de reconstituer progressivement ces stocks. La limite de 200 milles ne comprenait pas l'extrémité nord des Grands Bancs et comme

les étrangers pêchaient dans cette région, les stocks continuaient de s'épuiser.

Tom Rideout, le ministre provincial des pêches de Terre-Neuve a comparu devant le comité permanent des pêches et des forêts de la Chambre, le 4 novembre 1985. Il a parlé des dangers qui menaçaient les ressources halieutiques de Terre-Neuve à cette époque. Il a signalé le danger qu'il y aurait à délivrer des permis aux chalutiers-usines congélateurs canadiens. Quatre jours plus tard, le 8 novembre, le ministre des Pêches de l'époque, l'honorable Erik Nielsen, annonçait qu'il accordait un permis à trois chalutiers-usines congélateurs canadiens. Il a délivré ces permis en dépit du fait qu'il établissait un précédent que les Français suivraient certainement. Tom Rideout a déclaré ceci:

Le traité entre le Canada et la France prévoit que les navires qui pêchent actuellement dans les eaux canadiennes n'utiliseront pas les installations de surgélation que certains d'entre eux possèdent; ils doivent continuer de pêcher et de travailler sur le même pied que les navires canadiens.

Cependant, dès que nous avons délivré des permis à nos chalutiers-usines congélateurs pour travailler dans cette région, la France était libre d'en faire autant, comme il lui plaisait. Nous avons donc établi un précédent très dangereux.

En septembre, le ministre a annoncé un projet spécial de recherche sur la morue du Nord. Le rapport sur l'étude des stocks de morue a été déposé en décembre. Voilà pourquoi j'ai peine à comprendre pourquoi le ministre estime nécessaire que les deux pays consentent à organiser aussitôt que possible une réunion de scientifiques canadiens et français et de les charger d'entreprendre une évaluation conjointe de l'état des stocks de morue au large de la côte méridionale de Terre-Neuve. Qu'ont fait nos scientifiques du ministère des Pêches durant tout ce temps-là? N'avons-nous pas déjà une évaluation satisfaisante? Pourquoi en est-il question dans l'annonce? On dirait que c'est le seul élément positif dans cette annonce mais, en réalité, elle devrait être superflue si notre ministère a fait son travail.

Le Conseil canadien des pêches est parfaitement conscient de la menace que la surpêche française fait peser sur nos stocks de morue; pourtant, à l'instar des provinces, il a insisté qu'il ne fallait pas chercher à résoudre ce problème en accordant des concessions supplémentaires à la flottille française dans les eaux canadiennes. Encore une fois, le gouvernement a décidé de ne pas tenir compte des observations formulées par les représentants du secteur. Il a décidé de ne pas tenir compte non plus de ce que disaient les représentants des syndicats et des provinces. Par conséquent, il a trahi le secteur des pêches de l'Atlantique.

Il a bel et bien trahi les pêcheurs, leurs familles et leurs collectivités. Il y a moins d'un mois, soit le 29 décembre, le ministère des Pêches a annoncé qu'il réduisait le contingent des pêcheurs des provinces de l'Atlantique. Il réduisait les quantités de poisson que nos pêcheurs pouvaient prendre. Pourtant, la semaine dernière, il a annoncé qu'il accordait à la flottille française un contingent additionnel de 15 000 tonnes métriques.

Terre-Neuve compte sur la pêche. C'est peut-être la ressource primordiale de cette province et cette richesse appartient à tous les Terre-Neuviens. Le gouvernement a le devoir de protéger cette richesse. Lorsque Terre-Neuve a adhéré à la Confédération, elle a apporté cette richesse. Le gouvernement a la charge de protéger cette richesse pour les Terre-Neuviens. Qu'en avons-nous fait? Nous l'avons bradée. Nous l'avons